

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

Un appartement et place de parking à Pontault-Combault (77340)

Visite le vendredi 20 août 2021 de 11 heures à 12 heures

L'adjudication aura lieu le jeudi 02 septembre 2021

à 14 H, au Palais de Justice de MELUN, 2 avenue du Général Leclerc à 77000 MELUN

DESIGNATION : Sur la commune de Pontault-Combault (77340), 19-23 rue Lucien Brunet, Bâtiment C, hall C2, dans un ensemble immobilier cadastré, volume 1 :- Section D n° 2386, lieudit 17 rue Lucien Brunet, pour une contenance de 13 ares, 58 centiares ; - Section D n° 2494, lieudit 17 rue Lucien Brunet, pour une contenance de 19 ares, 58 centiares ; - Section D n° 2497, lieudit les Hantes, pour une contenance de 90 ares, 58 centiares.

- Au 21 bis, rue Lucien Brunet :- Lot numéro 79 : Au rez-de-chaussée du bâtiment C, hall C2,

dans le dégagement porte droite, un appartement, comprenant une entrée, un séjour, une cuisine, un WC, un dégagement, une salle de bains, une chambre, et deux jardins en jouissance exclusive d'environ 35 m², et les 57/10.000èmes des parties communes générales ; - Lot numéro 308 : Dans le bâtiment H, au sous-sol, une place de parking numéro 110, et les 5/10.000èmes des parties communes générale.

OCCUPATION : Les lieux sont occupés.

MISE A PRIX : 13.000,00 €

Consignations pour enchérir par chèques de banque :

- 3.000,00 € à l'ordre du Bâtonnier séquestre. - 12.000,00 € à l'ordre de la CARPA

Frais : les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Melun ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

S'adresser pour les renseignements : - Au cabinet de Maître Guillaume MÉAR, 21 avenue Thiers 77000 MELUN, Pôle Saisies Immobilières 01.64.10.26.60 ; **courriel** : avocats@malpel-associes.com. - Annonce sur internet : www.licitor.com et www.malpel-avocats.fr - Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal judiciaire de Melun est obligatoire.

Signé : Guillaume MÉAR, avocat poursuivant